

SEANCE DU 13 JUIN 2017

L'an deux mil dix-sept, le treize juin à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, le 08/06/2017, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry BRUNET, Maire.

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : Mesdames et messieurs BRUNET, DOREAU, MONTIER, VANDENDORPE, DURAND-MASSÉ, ANTOINE, SENDIM-DE-RIBAS-LIRA, GUERIN, BERTIN, FOUCTEAU-ESPINASSE, MAURICE formant la majorité des membres en exercice.
Conseillers absents excusés : David MASSÉ, Gérard AMIRAULT, Jean-Bernard ALLUIN, Brigitte GRENAT
Conseillers votants : 10
Secrétaire de séance : Adeline FOUCTEAU-ESPINASSE

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé.

2017/26 Subvention exceptionnelle Association Le gardon de Marcilly

Suite à la manifestation « la route de l'eau » du 20 mai 2017 sur la commune, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une subvention exceptionnelle doit être accordée à l'Association « le gardon de Marcilly ».

En effet, cette association s'est occupée du vin d'honneur et de la restauration.

Après avoir entendu les faits,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de verser une subvention exceptionnelle à l'association « le gardon de Marcilly » d'un montant de 150 Euros. Elle fera l'objet d'une décision modificative.

2017/27 Révision du loyer communal 15 rue principale au 1^{er} juillet 2017

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à procéder à la révision du loyer, logement communal 15 rue Principale, qui doit être basée sur l'indice de référence des loyers du 4^{ème} trimestre 2016.

Valeur de l'indice de référence des loyers :

- 4^{ème} trimestre 2015 : 125.28
- 4^{ème} trimestre 2016 : 125.50
- Variation annuelle : + 0.22 %

Soit : $330.10 \text{ €} \times 125.50/125.28 = 330.68 \text{ €}$

Suivant la variation, le montant du loyer actuel de 330.10 € passerait à 330.68 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de suivre l'indice de référence des loyers et de modifier le loyer mensuel au 1^{er} juillet 2017 pour 330.68 €.

2017/28 Changement opération FDSR

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'au cours de la réunion de conseil du 15 novembre 2016 une demande de subvention a été faite auprès du Conseil Départemental au titre du programme « Fonds Départemental de Solidarité Rurale ».

Le projet inscrit dans la programmation 2017 portait sur la création de liaisons de déplacements doux pour la traversée d'une partie de l'agglomération, longeant la RD18.

Pour différentes raisons techniques et financières, ce projet ne pourra être réalisé avant la fin de l'année 2017. Par conséquent, Monsieur le Maire propose de modifier l'opération et de solliciter le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire pour le changement.

Il propose d'affecter le FDSR sur le projet « terrain de jeux » en achetant de nouvelles structures. La réalisation de cette opération est prévue pour un montant de 23 808.14 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à modifier la demande de Fonds Départemental de Solidarité Rurale auprès du Conseil Départemental et à signer toutes les pièces relatives à cette démarche.

2017/29 Création poste adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu du décret n°2017-715 du 2 mai 2017 modifiant le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale, de nouvelles conditions d'avancement de grade - catégorie C – de l'échelle C1 à C2 sont applicables.

Suite à ces changements, un adjoint technique de la commune peut prétendre à cet avancement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

1 - La création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 13 juin 2017.

2 - De modifier ainsi le tableau des emplois.

3 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

2017/30 Devis jeux

Dans le cadre du programme 2017 « terrain de jeux », Monsieur le Maire a demandé à la commission « urbanisme - cadre de vie – environnement » de se réunir pour étudier les possibilités offertes au terrain de jeux de Cambraye.

Après consultation et demande de devis,

La société Proludic a présenté un devis de 18 081.90 € HT pour des jeux ludiques correspondant à plusieurs tranches d'âges.

La société Bellin a présenté un devis de 5 726.24 € HT pour la réalisation de fosses de réception des jeux de plein air.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **RETIENT** les devis de Proludic pour 18 081.90 € H.T et Bellin pour 5 726.24 € HT.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les devis.

2017/31 Rétrocession de terrains

Suite à la reconstruction du pont sur la Vienne, une convention avait été mise en place en 2006 entre la commune de Marcilly-sur-Vienne, la commune de Nouâtre et le département d'Indre-et-Loire.

Cette dernière avait pour objet l'entretien des abords du pont et du giratoire entre la RD 108 et la RD 18.

En 2013, le Conseil Départemental a proposé à la commune de Marcilly de lui rétrocéder, à titre gratuit, quelques parcelles afin de lui permettre de les transformer en aménagement paysager, voie de désenclavement ou parking. Un géomètre devait réaliser les documents nécessaires à cette transaction.

A ce jour, n'ayant aucun document de rétrocession acté, le Conseil Départemental relance sa proposition.

Une nouvelle convention devra être établie entre le Conseil Départemental et la commune de Marcilly-sur-Vienne pour l'entretien des abords du pont suite aux changements.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUORISE** Monsieur le Maire à signer les actes afférant à la rétrocession des terrains.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention.

2017/32 Convention technique avec la CCTVV

Le camping « La Croix de la Motte » situé sur la commune de Marcilly-sur-Vienne est devenu au 1^{er} janvier 2017 la propriété de la nouvelle communauté de communes, Touraine Val de Vienne (CCTTVV).

Afin d'assurer son entretien, la commune de Marcilly-sur-Vienne accepte d'intervenir pour des travaux mineurs (petit entretien des espaces verts, aide au montage de la tente Canada, petits travaux sur les bâtiments,...). Une contrepartie financière sera demandée par la mairie de Marcilly-sur-Vienne courant octobre, à l'issue de la saison estivale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

ACCEPTE, à l'unanimité, de passer la convention avec la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne, précisant l'objet, la délimitation du cadre de la convention, les modalités d'intervention, la participation financière et la durée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents associés.

2017/33 Décision modificative n°1 – Budget principal

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE les autorisations spéciales de virements de crédits suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Compte 615221	Entretien de Bâtiments publics	- 4 150,00 Euros
Compte 6574	Subvention exceptionnelle	+ 150,00 Euros
Compte 6411	Personnel titulaire	+ 1 000,00 Euros
Compte 6413	Personnel non titulaire	+ 1 500,00 Euros
Compte 6455	Cotisations pour assurance du personnel	+ 1 500,00 Euros

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Compte 2151 Réseaux de voirie - 5 500,00 Euros

Opération 0224 Trottoirs Chaucidou

Compte 2188 Autres immobilisations corporelles + 5 500.00 Euros

Opération 0153 Terrain jeux

APPROUVE, à l'unanimité, la décision modificative susvisée au budget communal de l'année 2017.

Informations

Elections Sénatoriales

Réunion de conseil Vendredi 30 juin pour la désignation de trois délégués et trois suppléants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H15.
Fait et délibéré les an, mois et jour susdits.

Le Maire
Thierry BRUNET

Séance du 13 juin 2017 : liste des délibérations et tableau des visas

2017/26	Subvention exceptionnelle Association Le gardon de Marcilly
2017/27	Révision du loyer communal 15 rue principale au 1 ^{er} juillet 2017
2017/28	Changement opération FDSR
2017/29	Création poste adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe
2017/30	Devis jeux
2017/31	Rétrocession de terrains
2017/32	Convention technique avec la CCTVV
2017/33	Décision modificative n°1 – Budget principal

BRUNET Thierry	
DOREAU Philippe	
MONTIER Guy	
MASSÉ David	<i>Absent excusé</i>
VANDENDORPE Benoît	
DURAND-MASSÉ Jean-Paul	
AMIRAULT Gérard	<i>Absent excusé</i>
ANTOINE Caroline	
SENDIM-DE-RIBAS-LIRA Nathalie	
GUÉRIN Isabelle	
BERTIN Maud	
ALLUIN Jean-Bernard	
FOUCTEAU-ESPINASSE Adeline	
GRENAT Brigitte	<i>Absente excusée</i>
MAURICE Claudy	